

## **Bienvenue en Allemagne !**

Il existe toujours un risque de contamination par le coronavirus SARS-CoV-2. Afin de ne pas vous mettre en danger, vous et les autres, veuillez respecter les consignes et les mesures suivantes pour prévenir des infections. Elles servent à assurer votre propre protection et celle de votre entourage contre une maladie potentiellement grave due au COVID-19 et ses éventuelles conséquences à long terme.

## **Quelles sont les règles applicables lors de mon entrée en Allemagne ?**

Si vous venez d'une zone à variantes du virus, vous devez disposer, conformément aux règlements, d'une attestation de test effectué à la base de la détection d'acide nucléique (PCR, PoC-NAT ou autre méthode d'amplification des acides nucléiques). Les enfants de moins de 12 ans ne nécessitent pas d'attestation.

Si vous avez séjourné, les derniers jours précédant votre entrée en République fédérale d'Allemagne, dans une zone à variantes du virus, vous étiez obligé, avant votre entrée, de vous enregistrer en vous servant du portail d'entrée, disponible sous le lien <https://einreiseanmeldung.de>.

Si vos lieux de séjour étrangers sont classés, lors de votre entrée en Allemagne, comme zone à variantes du virus, vous devez respecter la quarantaine obligatoire. Vous trouverez le classement actuel sur le site suivant : [www.rki.de/risikogebiete](http://www.rki.de/risikogebiete).

## **Conseils aux voyageurs en provenance de zones à variantes du virus**

Lors de votre entrée sur le territoire, vous avez sur vous, conformément à la réglementation et si vous avez douze ans révolus, une attestation prouvant que vous avez subi un test effectué à la base de la détection d'acide nucléique (par exemple PCR).

Après votre arrivée, le service de santé publique peut ordonner des tests PCR effectués à l'aéroport ou au lieu d'isolement/de quarantaine. Veuillez noter l'obligation de respecter une quarantaine de 14 jours, qui s'applique également aux personnes vaccinées et guéries. En règle générale, il n'est pas possible de raccourcir la durée de la quarantaine.

## **Quelles sont les conséquences d'une quarantaine obligatoire ?**

La quarantaine signifie que vous devez vous diriger directement vers votre domicile - ou un autre logement à votre destination - et que vous devez vous y isoler. Vous ne devez pas quitter la maison ou le logement, ni recevoir de visiteurs. Les violations du régime de quarantaine peuvent être sanctionnées par des amendes !

## **Combien de temps dure la quarantaine ?**

La quarantaine a une durée de 14 jours.

## **Je suis vacciné(e). Dois-je quand même respecter une quarantaine ?**

Par rapport aux **zones à variantes du virus**, vous devez commencer une quarantaine même si vous possédez une attestation de vaccination. En effet, les variants viraux préoccupants qui circulent dans

les zones à variantes du virus peuvent, en raison des modifications de leurs caractéristiques, entraîner par exemple une transmissibilité potentiellement plus élevée, une réponse immunitaire modifiée ou une évolution plus grave de la maladie. Vous ne pouvez pas raccourcir la durée de la quarantaine en présentant un résultat de test négatif.

L'obligation de quarantaine prend fin avant l'expiration du délai de quatorze jours à compter de la date à laquelle la zone à variantes du virus concernée cesse d'être classée comme telle après l'entrée en République fédérale d'Allemagne ou après que la personne entrant en Allemagne a transmis une attestation de vaccination à l'autorité compétente, pourvu que cette attestation démontre que la personne a été complètement vaccinée contre le coronavirus SRAS-CoV-2 au moyen d'un vaccin pour lequel l'Institut Robert Koch a établi et publié sur son site internet, en faisant expressément référence à cette disposition, que ce vaccin est suffisamment efficace contre le variant du virus qui a justifié le classement comme zone à variantes du virus.

### **Je dispose d'une attestation de guérison. Dois-je respecter une quarantaine ?**

Par rapport aux **zones à variantes du virus**, vous devez commencer une quarantaine même si vous possédez une attestation de guérison. En effet, les variants viraux préoccupants qui circulent dans les zones à variantes du virus peuvent, en raison des modifications de leurs caractéristiques, entraîner par exemple une transmissibilité potentiellement plus élevée, une réponse immunitaire modifiée ou une évolution plus grave de la maladie. Vous ne pouvez pas raccourcir la durée de la quarantaine en présentant un résultat de test négatif. Une exception existe si la zone à variantes du virus concernée n'est plus classée comme telle après l'entrée en République fédérale d'Allemagne et avant la fin des 14 jours. L'obligation de quarantaine prend fin au moment de la suppression de la mention de la zone sur la liste.

### **Lors de mon entrée, je dispose d'un résultat de test négatif. Dois-je quand-même respecter une quarantaine ?**

Oui, la quarantaine doit être respectée pour une période de 14 jours. Une exception existe si la zone à variantes du virus concernée n'est plus classée comme telle après l'entrée en République fédérale d'Allemagne et avant la fin des 14 jours.

**Existe-t-il des exceptions à l'obligation de quarantaine ?** Dans certains cas, il existe des **exceptions à l'obligation de quarantaine**. Si une des exceptions s'applique à vous, vous n'êtes pas obligé de commencer une quarantaine.

### **Des exemples expliquant des exceptions à l'obligation de quarantaine**

- Passage par la zone à variantes du virus ou par l'Allemagne
- Navetteur frontalier, travailleur frontalier
- Séjour pendant moins de 24 heures
- Personnel des services de transport (jusqu'à 72 heures)
- Manifestations culturelles ou sportives

Ici, vous trouverez une liste de toutes les exceptions et d'autres informations relatives à l'ordonnance sur les conditions d'entrée en Allemagne dans le contexte du

coronavirus :<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>

### **Qu'est-ce qui s'applique aux enfants ?**

L'obligation de quarantaine s'applique également aux enfants.

### **Si, après mon entrée, la région n'est plus une zone à variantes du virus, puis-je sortir de la quarantaine ?**

La quarantaine prend fin automatiquement dès que la zone concernée ne figure plus dans la liste des zones à variantes du virus.

### **À quoi dois-je faire attention pendant mon séjour en Allemagne ?**

#### **Port obligatoire du masque dans les transports publics locaux et les transports publics interurbains de passagers.**

En outre, un masque de protection respiratoire (FFP2 ou équivalent) ou un masque facial médical (protection bucco-nasale) doit être porté pendant le transport. L'obligation de porter un masque ne s'applique pas

- aux enfants qui n'ont pas encore atteint l'âge de six ans,
- aux personnes dont il est médicalement attesté qu'elles ne peuvent pas porter un masque respiratoire ou un masque facial médical en raison d'un problème de santé, d'une maladie chronique attestée par un médecin ou d'un handicap, et
- aux personnes sourdes ou malentendantes et aux personnes qui communiquent avec elles, ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent.

### **Quelles sont les règles de prévention des infections qui sont en vigueur dans mon État ?**

Veillez-vous informer sur les dispositions relatives à la protection contre les infections, applicables à votre Land. Votre Land définit les règles de protection contre les infections qui s'appliquent à votre séjour ou à votre vie quotidienne. Vous y trouverez par exemple des réglementations sur les lieux où il faut porter un masque, les situations où il faut présenter une attestation de vaccination, de guérison ou de test, ou encore les mesures de protection contre les infections à respecter lors d'une sortie au restaurant ou d'un événement récréatif.

Ce lien vous permet d'accéder les sites web des Länder :<https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/coronavirus/corona-bundeslaender-1745198>

La loi sur la protection contre les infections est mise en œuvre par les Länder. Les Länder sont habilités à fixer des dispositions relatives à la protection contre les infections par le biais d'ordonnances légales pour leur Land. Par conséquent, les règles de protection contre les infections peuvent être légèrement différentes dans un État et dans un autre. Les chefs de gouvernement des Länder se réunissent régulièrement pour se concerter sur les mesures de prévention des infections. L'objectif est d'appliquer des règles aussi uniformes que possible en Allemagne, malgré les différences régionales en matière de l'évolution des infections.

### **Comment puis-je protéger moi-même et les autres contre des infections ?**

- Protégez-vous et protégez les autres en réduisant les contacts et en respectant les mesures de protection et d'hygiène de base. Gardez une **distance de 1,5 m** et **lavez-vous** régulièrement et soigneusement les mains. Si vous êtes à l'étroit dans votre quotidien, portez un **masque**. Pensez à **aérer** régulièrement les espaces intérieurs.
- En cas de **symptômes** typiques **d'une maladie** coronarienne (p. ex. toux, fièvre, écoulement nasal, perturbation de l'odorat ou du goût), contactez votre médecin de famille par téléphone ou contactez le service médical de garde ([www.116117.de](http://www.116117.de) / tél.: 116117). Installez-vous dans un abri approprié, isolez-vous et ne recevez pas de visiteurs.
- Veuillez utiliser l'**application de traçage du Covid-19** (<https://www.coronawarn.app/de/>). L'application vous avertit si vous avez rencontré des personnes infectées par le coronavirus SRAS-CoV-2 et vous recommande des règles de comportement importantes.